

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CALDOFIX-2 RESIN

Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit : CALDOFIX-2 RESIN
Cat. No. : 40200085, 50209126
Dimension de l'emballage : 1 l
Autres moyens d'identification : Non disponible.
Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : Par l'enrobage et l'imprégnation des spécimens matériellographiques
Domaine d'application : Applications professionnelles.

Données relatives au fournisseur : Struers Ltd
6200 Edwards Blvd.
Ontario
L5T 2V7 Mississauga
Canada

Téléphone: +1 (905) 814 8855

Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : sdsquestions@struers.dk

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : Alberta & NWT:
Poison & Drug Information Service (PADIS): 1-800-332-1414
British Columbia:
Drug and Poison Information Centre (DPIC): 604-682-5050 / 1-800-567-8911
Ontario:
Poison Centre: 1-800-268-9017
Québec:
Poison Control Centre: 1-800-463-5060
Infotrac:
1-800-535-5053

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange	: H315	IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
	H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
	H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
	H341	MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2
	H335	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Date d'édition/Date de révision	: 20/03/2026	Date de publication précédente	: 13/01/2025	Version	: 2	1/19
---------------------------------	--------------	--------------------------------	--------------	---------	-----	------

Section 2. Identification des dangers

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :
 H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
 H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (orale)

Conseils de prudence

Prévention

:
 P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage ou une protection auditive.
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P261 - Ne pas respirer les vapeurs.
 P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
 P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention

:
 P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
 P304 + P340, P312 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
 P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P305 + P351 + P338, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

:
 P405 - Garder sous clef.
 P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination

:
 P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Nom des ingrédients	Autres noms	% (p/p)	Identificateurs
Éther de bisphénol A et de diglycidyle néodécanoate de 2,3-époxypropyle	-	≥65 - ≤85	CAS: 1675-54-3
Acide 2-propénoïque, produits de réaction avec le pentaérythritol	-	≥30 - ≤60	CAS: 26761-45-5
Diacrylate d'hexanediol-1,6	-	≥1 - ≤5	CAS: 1245638-61-2
	-	≥1 - ≤5	CAS: 13048-33-4

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Date d'édition/Date de révision	: 20/03/2026	Date de publication précédente	: 13/01/2025	Version : 2	3/19
---------------------------------	--------------	--------------------------------	--------------	-------------	------

Section 4. Premiers soins

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Peut irriter les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Mesures spéciales de protection pour les pompiers	: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences	: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
Intervenants en cas d'urgence	: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
Précautions environnementales	: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement	: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Absorber le produit déversé avec un matériau inerte (p. ex. : du sable sec ou de la terre sèche) et placer dans un contenant à déchets chimiques.
Grand déversement	: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection	: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans
------------------------------	---

Section 7. Manutention et stockage

Conseils sur l'hygiène générale au travail

le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
 Diacrylate d'hexanediol-1,6	OARS WEEL (États-Unis, 9/2024) Sensibilisant cutané. TWA 8 heures: 1 mg/m ³ .

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Contrôles d'ingénierie appropriés

- : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
Recommandé : Gants en caoutchouc butyl. Le temps de percement doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Clair. Jaunâtre.
- Odeur** : Faible
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- Point de fusion et point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition** : Non disponible.
- Taux d'évaporation** : Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Inflammabilité : Non disponible.

Limites inférieures et supérieures d'explosivité ou limites inférieures et supérieures d'inflammabilité : Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: 110°C (230°F)

Température d'auto-inflammation	Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode
	1,6-héodécanoate de 2,3-époxypropyle	276	528.8	EU A.15

Température de décomposition : Non disponible.

pH : Non applicable.

Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): 628 à 673 mm²/s (628 à 673 cSt)
Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.

Solubilité(s)	Médias	Résultat
	l'eau	Non soluble

Miscible avec l'eau : Non.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) : Non applicable.

Tension de vapeur	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	Nom des ingrédients	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa
	1,6-héodécanoate de 2,3-époxypropyle	0.11251	0.015			

Densité relative : 1.13

Densité de vapeur relative : Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non applicable.

Autres informations

Remarques physico-chimiques : Aucune information additionnelle.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

Section 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes et les alcalins.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	
Éther de bisphénol A et de diglycidyle	Lapin - Cutané - DL50 20 g/kg	Effets toxiques: Comportementale - Somnolence (activité dépressive générale) Gastro-intestinal - Hypermotilité, diarrhée Modifications métabolites brutes - Perte de poids ou diminution du gain de poids
néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Rat - Orale - DL50 11400 mg/kg Rat - Mâle, Femelle - Orale - DL50 >9700 mg/kg Rat - Cutané - DL50 >3900 mg/kg	
Acide 2-propénoïque, produits de réaction avec le pentaérythritol	Rat - Orale - DL50 540 mg/kg Lapin - Cutané - DL50 >2000 mg/kg	OECD 401 [Toxicité orale aiguë] OECD 402 [Toxicité cutanée aiguë]
Diacrylate d'hexanediol-1,6	Lapin - Cutané - DL50 3650 mg/kg Rat - Orale - DL50 >5000 mg/kg Rat - Inhalation - CL50 Poussière et buées 0.41 mg/l [7 heures]	OECD 402 [Toxicité cutanée aiguë] OECD 401 [Toxicité orale aiguë]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	
Éther de bisphénol A et de diglycidyle	Lapin - Peau - Modérément irritant <u>Durée du traitement/de l'exposition:</u> 24 heures Lapin - Peau - Hautement irritant <u>Durée du traitement/de l'exposition:</u> 24 heures Lapin - Peau - Érythème/Escarre <u>Potentiel d'irritation:</u> 1.5 à 2 Lapin - Peau - Œdème <u>Potentiel d'irritation:</u> 1 à 1.5	OECD 404 [Effet irritant/corrosif aigu sur la peau] OECD 404 [Effet irritant/corrosif aigu sur la peau]
néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Lapin - Peau - Indice d'irritation	Période d'observation: 72 heures

Date d'édition/Date de révision

: 20/03/2026

Date de publication
précédente

: 13/01/2025

Version : 2

9/19

Section 11. Données toxicologiques

Acide 2-propénoïque, produits de réaction avec le pentaérythritol Diacrylate d'hexanediol-1,6	dermique primaire (PDII)	OECD 404 [Effet irritant/corrosif aigu sur la peau]
	<u>Durée du traitement/de l'exposition:</u> 4 heures	
	<u>Potentiel d'irritation:</u> 0.7	
	Lapin - Peau - Irritant	OECD 404 [Effet irritant/corrosif aigu sur la peau]
	Lapin - Peau - Hautement irritant	
	<u>Durée du traitement/de l'exposition:</u> 24 heures	
	<u>Quantité/concentration appliquée:</u> 500 mg	

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	
Éther de bisphénol A et de diglycidyle	Lapin - Yeux - Irritant	OECD 405 [Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux]
	Lapin - Yeux - Rougeur des conjonctives	
	<u>Potentiel d'irritation:</u> 0.7	
néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Lapin - Yeux - Rougeur des conjonctives	<u>Période d'observation:</u> 72 heures OECD 405 [Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux]
	<u>Potentiel d'irritation:</u> 0.7	
Acide 2-propénoïque, produits de réaction avec le pentaérythritol	Lapin - Yeux - Hautement irritant	OECD 405 [Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux]
Diacrylate d'hexanediol-1,6	Lapin - Yeux - Irritant	OECD 405 [Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion/irritation respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	
Éther de bisphénol A et de diglycidyle	Cochon d'Inde - peau	OECD 406 [Sensibilisation de la peau]
	<u>Résultat:</u> Sensibilisant	
	Souris - peau	OECD 429 [Sensibilisation cutanée : essai des ganglions lymphatiques locaux]
	<u>Résultat:</u> Sensibilisant	
néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Cochon d'Inde - peau	OECD 406 [Sensibilisation de la peau]
	<u>Résultat:</u> Sensibilisant	
Diacrylate d'hexanediol-1,6	Cochon d'Inde - peau	OECD 406 [Sensibilisation de la peau]
	<u>Résultat:</u> Sensibilisant	

Peau

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat

Éther de bisphénol A et de diglycidyle	Mammifère-Animal >3000 mg/kg [5 jours] <u>Résultat</u> : Négatif
néodécanoate de 2,3-époxypropyle	In vivo - Mammifère-Animal <u>Résultat</u> : Positif
Acide 2-propénoïque, produits de réaction avec le pentaérythritol	In vitro - Mammifère-Animal <u>Résultat</u> : Négatif In vitro - Bactéries <u>Résultat</u> : Négatif
Diacrylate d'hexanediol-1,6	In vivo - Mammifère-Animal <u>Résultat</u> : Négatif In vitro - Bactéries <u>Résultat</u> : Négatif In vivo - Mammifère-Animal <u>Résultat</u> : Négatif In vivo - Mammifère-Animal <u>Résultat</u> : Négatif

OECD 476 [Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères]
OECD 471 [Essai de mutation réverse sur des bactéries]
OECD 474 [Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifère]
OECD 471 [Essai de mutation réverse sur des bactéries]
OECD 476 [Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères]
OECD 474 [Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifère]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Cancérogénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat

Éther de bisphénol A et de diglycidyle	Rat - Orale - TC 100 mg/kg [24 heures] <u>Résultat</u> : Négatif Souris - Mâle - Cutané - TC 100 mg/kg [24 heures] <u>Résultat</u> : Négatif Rat - Femelle - Cutané - TC 1000 mg/kg [24 heures] <u>Résultat</u> : Négatif
--	--

OECD 453 [Etudes combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse]
OECD 453 [Etudes combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse]
OECD 453 [Etudes combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
Éther de bisphénol A et de diglycidyle	3	-	-

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat

Section 11. Données toxicologiques

 Éther de bisphénol A et de diglycidyle

Acide 2-propénoïque, produits de réaction avec le pentaérythritol

Diacrylate d'hexanediol-1,6

Lapin - Orale

Développement: Négatif

Rat - Orale

200 mg/kg - NOAEL

Effets sur la fertilité: Négatif

Lapin - Orale

75 mg/kg - NOAEL

Toxicité lors de la grossesse: Négatif

Développement: Négatif

Rat - Orale

750 mg/kg - NOAEL

Effets sur la fertilité: Négatif

Rat - Orale

<750 mg/kg - NOAEL

Toxicité lors de la grossesse: Négatif

Développement: Négatif

OECD 422 [Etude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement]
OECD 414 [Etude de la toxicité pour le développement prénatal]

OECD 422 [Etude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement]
OECD 414 [Etude de la toxicité pour le développement prénatal]

Conclusion/Résumé[Produit]

: Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient

Résultat

 Éther de bisphénol A et de diglycidyle

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) -
Catégorie 3

néodécanoate de 2,3-époxypropyle

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) -
Catégorie 3

Acide 2-propénoïque, produits de réaction avec le pentaérythritol

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) -
Catégorie 3

Diacrylate d'hexanediol-1,6

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) -
Catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation, Yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Date d'édition/Date de révision

: 20/03/2026

Date de publication
précédente

: 13/01/2025

Version : 2

12/19

Section 11. Données toxicologiques

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Nom du produit ou de l'ingrédient **Résultat**

néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Chronique - Rat - Orale - NOAEL 100 mg/kg [7 jours par semaine] [90 jours]	OECD 408 [Toxicité orale à doses répétées – rongeurs : 90 jours]
Acide 2-propénoïque, produits de réaction avec le pentaérythritol	Chronique - Rat - Orale - NOAEL 75 mg/kg [4 semaines]	OECD 422 [Etude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement]
	Chronique - Rat - Orale - LOAEL 200 mg/kg [4 semaines]	OECD 422 [Etude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement]
	Chronique - Lapin - Cutané - NOAEL 12 mg/kg [3 mois]	OECD 411 [Toxicité cutanée subchronique : 90 jours]
Diacrylate d'hexanediol-1,6	Chronique - Rat - Orale - NOAEL 250 mg/kg [7 semaines]	<u>Effets toxiques</u> : foie OECD 422 [Etude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Généralités	: Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques en cas d'ingestion.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
CALDOFIX-2 RESIN	14970.0	5881.4	N/A	N/A	N/A
Éther de bisphénol A et de diglycidyle	11400	20000	N/A	N/A	N/A
néodécanoate de 2,3-époxypropyle	N/A	2500	N/A	N/A	N/A
Acide 2-propénoïque, produits de réaction avec le pentaérythritol	540	2500	N/A	N/A	N/A
Diacrylate d'hexanediol-1,6	N/A	3650	N/A	N/A	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	
Éther de bisphénol A et de diglycidyle	Aiguë - CL50 Poisson 1.3 mg/l [96 heures]	OECD 203 [Poisson, essai de toxicité aiguë]
	Aiguë - CE50 Daphnie - <i>water Flea</i> 2.1 mg/l [48 heures]	OECD 202 [Daphnia sp. Essai d'immobilisation immédiate]
	Aiguë - CE50 Algues >11 mg/l [72 heures]	
	Chronique - NOEC Daphnie - <i>water Flea</i> 0.3 mg/l [21 jours]	OECD 211 [Daphnia magna, essai de reproduction]
néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Aiguë - CE50 - Eau douce Daphnie - <i>Daphnia magna</i> 4.8 mg/l [48 heures]	OECD [Daphnia sp. Essai d'immobilisation immédiate]
	Aiguë - CL50 Poisson - <i>Rainbow trout</i> 9.6 mg/l [96 heures]	OECD 203 [Poisson, essai de toxicité aiguë]
	Aiguë - CE50 Algues 3.5 mg/l [96 heures]	OECD 201 [Algues, essai d'inhibition de la croissance]
Acide 2-propénoïque, produits de réaction avec le pentaérythritol	Aiguë - CL50 - Eau douce Poisson - <i>Cyprinus carpio</i>	OECD 203 [Poisson, essai de toxicité aiguë]

Section 12. Données écologiques

Diacrylate d'hexanediol-1,6	3.2 mg/l [96 heures] Aiguë - CE50 Algues - <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	OECD 201 [Algues, essai d'inhibition de la croissance]
	12 mg/l [96 heures] Aiguë - CE50 Micro-organisme	OECD 209 [Boue activée, essai d'inhibition de la respiration]
	>100 mg/l [3 heures] Aiguë - NOEC Algues - <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	OECD 201 [Algues, essai d'inhibition de la croissance]
	0.31 mg/l [96 heures] Aiguë - CE50 - Eau douce Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	OECD [Daphnia sp. Essai d'immobilisation immédiate]
	2.7 mg/l [48 heures] Aiguë - NOEC - Eau douce Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	OECD [Daphnia sp. Essai d'immobilisation immédiate]
	1.8 mg/l [48 heures] Aiguë - CE50 Micro-organisme	OECD 209 [Boue activée, essai d'inhibition de la respiration]
	270 mg/l [30 minutes] Aiguë - CL50 Poisson - <i>Oryzias latipes</i>	OECD 203 [Poisson, essai de toxicité aiguë]
	0.38 mg/l [96 heures] Aiguë - NOEC Algues	
	0.9 mg/l [72 heures] Chronique - NOEC Poisson - <i>Oryzias latipes</i>	OECD 210 [Poisson, essai de toxicité aux premiers stades de la vie]
	0.072 mg/l [39 jours] Aiguë - CE50 Algues - <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	OECD 201 [Algues, essai d'inhibition de la croissance]
	2.33 mg/l [72 heures]	

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	
Éther de bisphénol A et de diglycidyle	6 à 12% [28 jours] - Non facilement	OECD 301F [Biodégradabilité facile - Essai de respirométrie manométrique]
néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Aérobique 7 à 8% [28 jours] - Non facilement	OECD 301D [Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé]
Acide 2-propénoïque, produits de réaction avec le pentaérythritol	Aérobique - 21 mg/l 14% [28 jours] - Non facilement 50% [28 jours] 72% [60 jours]	OECD 301B [Biodégradabilité facile - Essai de dégagement de CO ₂] OECD 301D [Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé] OECD 301D [Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé]
Diacrylate d'hexanediol-1,6	Aérobique 60 à 70% [28 jours] - Facilement	OECD 310 [Biodégradabilité immédiate - CO ₂ dans des récipients scellés (test d'espace de tête)]

Section 12. Données écologiques

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Éther de bisphénol A et de diglycidyle néodécanoate de 2,3-époxypropyle	-	-	Non facilement
Acide 2-propénoïque, produits de réaction avec le pentaérythritol	-	-	Non facilement
Diacrylate d'hexanediol-1,6	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
Éther de bisphénol A et de diglycidyle néodécanoate de 2,3-époxypropyle	2.64 à 3.78	3 à 31	Faible
Acide 2-propénoïque, produits de réaction avec le pentaérythritol	4.4	-	Élevée
Diacrylate d'hexanediol-1,6	1.45	-	Faible
	2.81	-	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Autres effets nocifs

Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN3082	UN3082	UN3082	UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Éther de bisphénol A et de diglycidyle, néodécanoate de 2,3-époxypropyle)	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (néodécanoate de 2,3-époxypropyle)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (bis-[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane, 2,3-epoxypropyl neodecanoate)	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (bis-[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane, 2,3-epoxypropyl neodecanoate)
Classe de danger relative au transport	9  	9  	9  	9  
Groupe d'emballage	III	III	III	III
Dangers environnementaux	Oui.	Oui.	Yes.	Yes.

Autres informations

Classification pour le TMD : Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.43-2.45 (Classe 9), 2.7 (Marque de polluant marin).
Les emballages non en vrac de ce produit ne sont pas réglementés comme marchandises dangereuses lorsqu'ils sont transportés par voie routière ou ferroviaire.

Limite pour explosifs et indice des quantités limitées 5

Dispositions particulières 16, 99

Classification pour le DOT : Les emballages autres qu'en vrac de ce produit ne sont pas réglementés comme des substances dangereuses, sauf s'ils sont transportés par voie navigable intérieure. Ce produit n'est pas réglementé comme matière dangereuse lorsqu'il est transporté en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de §§ 173.24 et 173.24a.

Quantité limitée Oui.

Instructions de conditionnement Exceptions: 155. Non vrac: 203. Vrac: 241.

Dispositions particulières 8, 146, 173, 335, 441, IB3, T4, TP1, TP29

IMDG : This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤ 5 L or ≤ 5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8.

Emergency schedules F-A, S-F

Special provisions 274, 335, 375, 969

Section 14. Informations relatives au transport

- IATA** : This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 and 5.0.2.8.
Quantity limitation Passenger and Cargo Aircraft: 450 L. Packaging instructions: 964. Cargo Aircraft Only: 450 L. Packaging instructions: 964. Limited Quantities - Passenger Aircraft: 30 kg. Packaging instructions: Y964.
Special provisions A97, A158, A197, A215
- Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

- INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.
- Inventaire du Canada** : Indéterminé.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Section 16. Autres informations

Historique

- Date d'édition/Date de révision** : 20/03/2026
- Date de publication précédente** : 13/01/2025
- Version** : 2
- Élaborée par** : Sphera Solutions

Section 16. Autres informations

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- DOT = Département du Transport
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- RPD = Règlement sur les produits dangereux
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- OMI = Organisation maritime internationale
- LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- SGG = Groupe de séparation
- NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Méthode de calcul
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A	Méthode de calcul
MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE	Méthode de calcul
(Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3	

Références : RPD = Règlement sur les produits dangereux

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.